

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 10 novembre 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Monsieur Christian Legault Maire

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire suppléant Gilles Audet

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 1.5 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT
- 1.6 ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES DE 2026
- 1.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION
- 1.8 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA (ÉEC 2026)
- 1.9 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- 1.10 DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2026
- 1.11 VENTE POUR NON-PAIEMENTS DE TAXES 2025
- 1.12 SIGNATURE DE L'AVENANT NO 1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION NO 1058
- 1.13 PAVL- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 1.14 PAVL – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX.
- 1.15 DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GARAGE

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPEL D'OFFRES VENTE DE BOIS FEUILLUS

9. RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225-25

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

147-11-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

148 -11-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En référence aux articles numéros 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums les élus suivants : Monsieur Marcel Jean, Madame Michelle St-Laurent, Madame Christiane Vaillancourt, Monsieur Gilles Audet, Madame Pierrette Morin, Monsieur Claude Lord déposent séance tenante leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

1.5 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

149-11-25

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du Code municipal le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU QUE le maire suppléant remplace également le maire lors de son absence à la table des Conseillers de comté;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Monsieur le conseiller Gilles Audet soit nommé maire suppléant;

QUE Monsieur le conseiller Gilles Audet soit également nommé comme substitut pour siéger à la Table des Conseillers de comté.

1.6 ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES DE 2026

150 -11-25

ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES DE 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du chapitre C-27.1 (RLRQ) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE l'article 148 du chapitre C-27.1 (RLRQ) stipule que le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront, sauf exception, les lundis à la Salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire et qui débuteront à 19h30;

- | | | |
|--------------|--------------|----------------|
| • 19 JANVIER | • 11 MAI | • 14 SEPTEMBRE |
| • 2 FÉVRIER | • 8 JUIN | • 5 OCTOBRE |
| • 9 MARS | • 13 JUILLET | • 9 NOVEMBRE |
| • 13 AVRIL | • 10 AOÛT | • 14 DÉCEMBRE |

1.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

151-11-25

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2025 en cours.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
RUE PRINCIPALE	4 km	Bois	3167
CHEMIN HAMEL OUEST	6,7 km	Bois	3167
ROUTE 804	4 km	Bois	3167
CHEMIN DU MILLAGE 25	1,8 km	Bois	365
CHEMIN DUCHARME	4,05 km	Bois	280

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 20,55 km.

1.8 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA (ÉEC 2026)

152-11-25

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA (ÉEC 2026)

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché des étudiants lors des dernières périodes estivales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher un étudiant lors de la prochaine saison estivale (2026);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026 (EÉC 2026) pour l'embauche de deux (2) étudiants;

D'AUTORISER l'agente de développement à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

1.9 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

153-11-25

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

QUE le bureau municipal, la bibliothèque ainsi que le comptoir postal seront fermés du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement pour la période des fêtes.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal, la bibliothèque ainsi que le comptoir postal seront fermés du 22 décembre 2025 au 1er janvier 2026 inclusivement pour la période des fêtes.

1.10 DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2026

154-11-25

DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2026

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget et le programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour le prochain exercice.

ATTENDU QUE le budget et le programme triennal d'immobilisation doivent être adoptés dans une séance distincte;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation aura lieu le 8 décembre 2025 à 19h à la salle municipale au 227 rue Principale.

1.11 VENTE POUR NON-PAIEMENTS DE TAXES 2025

Mention est faite aux membres du conseil qu'en date d'aujourd'hui le total des taxes impayées s'élève à 72 218\$

1.12 SIGNATURE DE L'AVENANT NO 1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION N° 1058

155-11-25

SIGNATURE DE L'AVENANT NO 1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION N° 1058

ATTENDU QUE la Municipalité et le ministère des Ressources naturelles et des forêts ont conclu l'entente de délégation de gestion n° 1058 qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité et le ministère des Ressources naturelles et des forêts désirent apporter des précisions à l'entente de délégation de gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité construit présentement un garage municipal ayant une structure principale en bois;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et des forêts afin de modifier l'annexe D de l'entente de délégation de gestion n° 1058.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité et le ministère des Ressources naturelles conviennent de remplacer l'annexe D – l'utilisation des revenus nets générés par la réalisation des activités par l'annexe D jointe à la présente résolution;

ÉTANT ENTENDU QUE les autres dispositions de l'entente de délégation de gestion demeurent inchangées;

QUE Monsieur le Maire, Christian Legault, est autorisé à signer l'avenant à l'entente de délégation de gestion n° 1058.

1.13 PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE NLQ98946 – 88065 (8) – 20250415-020

156-11-25

PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE NLQ98946 – 88065-(8) – 20250415-020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des Modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a

approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 29 982,14\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

1.14 PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX TAP – 88065 (8) – 20240418-001

157-11-25

PAVL – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX TAP – 88065 (8) – 2024418-001

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée à la Municipalité sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :
1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 43 634,70\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

1.15 DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

158-11-25

DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

ATTENDU QUE chaque mois la Municipalité en collaboration avec La Piaule offre un dépannage alimentaire aux citoyens rencontrant des difficultés financières;

ATTENDU QUE les fournisseurs de La Piaule ont modifié leur façon de procéder dans leur approvisionnement diminuant la diversité des produits distribués;

ATTENDU QUE la période des fêtes est une période festive et que l'aide alimentaire sous sa forme actuelle ne répond pas adéquatement à tous les besoins;

ATTENDU QUE les cartes cadeaux d'épicerie permettent aux bénéficiaires de faire leurs achats de manière plus autonome, selon leurs besoins spécifiques, tout en soutenant les commerces locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'aide alimentaire du mois de décembre sera remplacée par la distribution de cartes cadeaux au montant de 1 500\$.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

159-11-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er novembre 2025, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 496 798,94 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 33 681,69 \$;

Les salaires versés au mois d'octobre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 21 799,84 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 AVANCEMENT TRAVAUX DU GARAGE

3.2 RÉPONSE DU MRNF POUR L'UTILISATION DU FONDS FORÊTS DANS LE FINANCEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPEL D'OFFRES VENTE DE BOIS FEUILLUS

160-11-25

OCTROI CONTRAT VENTE DE BOIS FEUILLUS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire est gestionnaire de son entente de délégation;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux les bois coupés doivent être vendus aux usines de transformation;

ATTENDU QUE les différentes usines de la région ont reçu par courriel l'appel d'offres pour l'achat des bois coupés de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;

ATTENDU QUE seule l'usine West Fraser a répondu à l'appel d'offres concernant les feuillus :

	Tremble tronçonné	Tremble long	Liard Tronçonné	Liard long	Bouleau long
West Fraser	39\$/Tonne	31\$/Tonne	35\$/Tonne	27\$/Tonne	0\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat des bois feuillus à l'usine West Fraser aux taux proposés dans l'appel d'offres déposé le 10 novembre 2025.

9. RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

161-11-25

ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

ATTENDU QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 125-10 un solde non amorti de 3 809 000\$ sera renouvelable le 16 février prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 76 180\$.

ATTENDU QU'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 225-25, intitulé Règlement d'emprunt 225-25 décrétant un emprunt de 76 180 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du Règlement d'emprunt 125-10.

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 76 180\$ aux fins du présent règlement et à emprunter un montant de 76 180\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement no 125-10, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 4 novembre 2025
Dépôt projet de règlement 4 novembre 2025
Adoption : 10 novembre 2025
Approbation par le MAMH
Publication :
Entrée en vigueur :

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale/greffière-trésorière

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h25

Gilles Audet
Maire suppléant

Katy Fortier
Directrice générale & Greffière-trésorière

Je, Gilles Audet, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles Audet